

DÉMYTHIFIER LE SOCIAL

Il y a comme un malaise, des travailleurs sociaux sont vissés dans leur fauteuil, spectateurs immobiles du développement social. C'est vrai, parfois, on ne comprend pas. Le rideau s'était ouvert pourtant sur des principes irréprochables : le "partenariat" des acteurs locaux et la "participation" des populations.

On se dit alors que personne n'a vraiment intérêt à déranger les mythes qui drapent les discours. Les tentures rutilantes masquent les contradictions entre la volonté politique et son application sur le terrain, le dysfonctionnement institutionnel, l'inadaptation du processus d'insertion, le pouvoir des notabilités, l'entrave aux formes d'expressions et de participation des jeunes à la vie de la cité.

Le soir, le rideau se ferme. C'est toujours pareil : on arrive pour la première et on repart déçu avec un goût de déjà vu. Mais on a la courageuse faiblesse de recommencer demain.

Le mythe du partenariat : acteur ou ouvrier social ?

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 marque une évolution dans la conception des politiques sociales renforcées par la décentralisation.

Le plan intérimaire 1982-83 propose le développement social des quartiers dégradés parmi les cinq programmes nationaux retenus au titre de la vie quotidienne. Cette proposition s'incarnera dans la Commission nationale pour le Développement des Quartiers (C.N.D.S.Q.).

Le IX^e Plan (1984-1988), pour la première fois, ne constitue pas seulement un cadre d'orientation générale sur la politique économique et sociale. Les actions prioritaires (scolarisation, insertion professionnelle, etc.) sont suivies des financements nécessaires à leur exécution.

Pour la première fois aussi, le travail social est cité comme acteur. Seulement pour lui il n'y a pas de Programme Prioritaire d'Exécution (P.P.E.). Ces orientations resteront donc au stade du discours. Il n'est pas mauvais de les rappeler :

Il faut « rénover les services collectifs qui doivent être réaménagés sur une base territoriale de manière à rendre plus vivantes les solidarités locales. »

Il faut « rompre avec les politiques sectorielles et les pratiques de l'assistance à des cas, des individus ou des groupes sociaux isolés et marginalisés. »

L'action sociale s'appuiera désormais sur des « unités de services polyvalents sur les lieux même de vie des habitants. » Ces interventions seront « souples et adaptables à l'évolution de la demande sociale. »

Pour cela il faut changer la formation des travailleurs sociaux en unifiant et valorisant les formations de base. Il faut « connaître mieux les problèmes sociaux locaux en suivant l'évolution des besoins et en évaluant les résultats des actions. »

Le quartier devient le mot magique, le passe-partout ouvrant sur la transversalité des politiques institutionnelles. La commune, après le département, est promue maître d'œuvre de la politique sociale locale. Petit problème : les travailleurs sociaux n'ont pas plus de moyens.

Il est rappelé l'importance de leur présence mais aucune politique ne la définit réellement. C'est-à-dire qu'ils sont partout et nulle part à la fois. Ils flottent sur le local comme une ombre. En attendant ils sont englués dans un fonctionnement institutionnel qui lui ne bouge pas : appartenance catégorielle, travail à tâche, formation peu glorifiante...

Comment être partenaire à égalité dans ces conditions ? Il se produit un fonctionnement à deux vitesses. Participer aux commissions locales, même lorsqu'on est invité, n'a pas beaucoup de sens.

Il y a d'un côté le développement social et les instances inter-institutionnelles (prévention de la délinquance par exemple) conduit par la municipalité. De l'autre côté, le traitement social est exécuté par les travailleurs sociaux.

Parce que non préparée, sans marge de manœuvre, la stratégie « une pensée globale pour une action locale » n'a pas changé grand chose pour les travailleurs sociaux. Elle a surtout profité à l'appareil municipal et ceux qui ont une position et des outils pour gérer le processus de développement. Les pouvoirs locaux ont été renforcés parfois dans le sens d'un meilleur contrôle social et la création d'une notabilité locale.

Le C.N.D.S.Q. et le Conseil national de Prévention de la Délinquance (C.N.P.D.) viennent d'être remplacés par la Délégation interministérielle à la Ville et au Développement social urbain (D.I.V.). Cette évolution (présentée dans un article du dossier) est une occasion pour les travailleurs sociaux de se mobiliser et de développer des stratégies, des idées peut-être pas nouvelles mais qui pourraient enfin bénéficier de moyens adéquates.

— Se donner les moyens d'une véritable évaluation

L'évaluation, on le sait est à la mode. Seulement de quelle évaluation parle-t-on ? S'agit-il de constituer un outil de formation ? Les travailleurs sociaux passent leur temps à évaluer, des services sociaux jusqu'aux clubs de prévention. Mais c'est une évaluation commandée par l'institution. Elle part du terrain sans que le bénéfice revienne aux travailleurs sociaux.

— Créer sur le plan local des observatoires sociaux qui ne seraient pas un élément de plus du contrôle social mais au contraire offriraient un droit de regard sur le processus d'orientation et d'évaluation de la politique locale. Ces « informathèques » pourraient constituer un système évolutif desservi par les nouvelles technologies, enrichi par le savoir de chacun. Un espace ouvert, lieu d'échange et de formation pour les jeunes en particulier.

— Se donner les outils d'une meilleure connaissance de la réalité sociale. Rejoignant les deux premiers points, cette démarche de connaissance développe l'idée d'un autre regard que celui de la grille institutionnelle liée au mandat d'intervention ou l'obtention d'aide. Parler de toxicomane, de délinquant, de psychopathe... offre l'assurance d'une reconnaissance des autres partenaires. Au risque de plaquer ces mots sur une réalité réduite à des symptômes. Si le travailleur social est susceptible de sortir des statistiques sur sa clientèle, il est parfois incapable de décrire en profondeur le quartier sur lequel il intervient.

— Sur le plan global il est nécessaire de mener une réflexion approfondie sur la formation initiale, permanente, supérieure pour devenir force de proposition ainsi que de créer les conditions d'une mobilisation sur les statuts.

Le mythe de la participation : jeunes partenaires ou le droit de se taire

Dans le processus de développement la population acquiert le statut de partenaire. En première ligne, les jeunes constituent un enjeu.

Comment traduire en stratégie partenariale sans en dénaturer le sens originel les différentes dimensions de la vie sociale ?

Le développement social a permis des avancées sur le plan de la vie locale en contribuant au soutien et à la création d'un certain nombre d'associations. Tant qu'elle reste un outil pour réaliser des objectifs définis, l'association offre un support privilégié en terme de financements, d'ouverture à des locaux, d'accès à différentes instances.

Mais si l'association a permis l'émergence de nombreux projets collectifs, n'a-t-elle pas paradoxalement aussi masqué l'absence de perspective offerte aux jeunes dans les quartiers ?

Elle ne peut ni résumer ni se substituer à la richesse des expressions et des formes autonomes de mobilisation des jeunes. Le dérapage se produit quand elle devient le seul moyen de participation reconnu.

Que veut dire être intronisé "partenaire officiel" grâce au titre associatif si par ailleurs sont ignorés les réseaux économiques ou de solidarité, les modes d'appropriation et de modification du cadre de vie ?

Le risque est que le "partenaire-jeune-constitué" trouve sa fonction sociale non plus dans ce qu'il apporte mais pour ce qu'il représente : en devenant la vitrine de l'action locale, l'association — émanation de la vie sociale — est vidée de sa substance.

Sans ancrage dans la réalité sociale ni représentativité des aspirations des jeunes, elle constitue un pion sur l'échiquier politique et institutionnel : le faire-valoir et la bonne conscience des pouvoirs locaux.

S'instaure alors une distorsion entre fonctionnement et projet : la perpétuation de l'association se transforme progressivement en objectif et l'obtention de subventions, moyen de reconnaissance officielle.

Si l'institutionnalisation peut représenter une étape où l'association se dote de structure plus stable et permanente, il arrive aussi qu'elle se borne au rattachement ou à la reproduction du fonctionnement d'équipements sociaux et municipaux.

Ce serait les "bons jeunes" qui luttent contre la toxicomanie en chassant les dealers, pallient aux effets indésirables de la "galère" (graffiti, dégradation de boîtes aux lettres...) en produisant des activités de loisir.

Cette reconnaissance institutionnelle réduit la vie sociale à des symptômes et renvoie des problèmes globaux sur "les autres". Ceux qui ont un mode de vie difficilement cernable. Ceux qui sont appréhendables qu'une fois stigmatisés "toxicomanes", "délinquants"... Ceux-là qui sont pourtant les voisins, les amis, les frères des "partenaires-jeunes-officiels".

Cette logique force la codification des relations sociales à passer par l'adoption d'un discours normatif qui catégorise les jeunes. Elle déstructure les liens organiques, pousse les rivalités entre les groupes, transforme une mouvance sociale et un phénomène d'écroulement individuel et de notabilité locale, finalement conduit à une mort lente d'une dynamique associative perfusée de subventions et recroquevillée sur des activités occupationnelles.

Diviser pour mieux régner reste toujours un principe en vigueur... L'engagement associatif devrait représenter une alternative, non un dilemme !

Ouvrir réellement un espace d'expression et de participation des jeunes à la vie de la cité, nécessite des garanties d'indépendance, des outils de formation et de connaissance, des lieux de réflexions et de regroupement.

Si le travail social veut permettre aux jeunes de s'approprier ces moyens il doit être lui aussi partenaire à égalité dans le cadre du processus de développement et se doter des mêmes moyens.

Hugues BAZIN

28 OCTOBRE 1988

Par décret abrogation :

— du C.N.P.D. (Conseil national de Prévention de la Délinquance) mais les instances départementales et communales sont maintenues,

— de la C.N.D.S.Q. (Commission nationale pour le Développement social des Quartiers),

— du C.I.V. (Comité Interministériel pour des Villes).

Par le même décret création :

— du Conseil national, du Comité Interministériel et de la Délégation interministérielle à la Ville et au Développement social urbain.

**LE DISPOSITIF CRÉÉ PAR LE DÉCRET
DU 28 OCTOBRE 1988**

